



Règlement du concours Facebook

Télévision à gagner – du 09/11/19 au 30/11/19

1. Ce concours s'applique à toutes les personnes domiciliées en Belgique et Nord de la France âgées de minimum 18 ans.
2. Ce concours prendra fin le 30 novembre 2019 dans la soirée. Le nom du gagnant ou gagnante sera communiqué le 1er décembre 2019 avec enlèvement du gain en magasin avant le 31 décembre 2019.
3. La participation sera prise en compte si tous les éléments suivants ont bien été fait :
 - Aimer la publication
 - Commenter la publication
 - Partager la publication
4. Le nom du gagnant ou de la gagnante sera communiqué par une publication sur Facebook. Si cette personne n'est pas d'accord, alors le gain est nul et une autre personne sera tirée au sort. Il ou elle sera prévenu(e) par message Facebook le 1^{er} décembre 2019, de plus, une photo avec le gain sera demandée lors de l'enlèvement et publiée sur Facebook, si cette personne n'accepte pas, le gain est considéré comme nul et non délivré.
5. La valeur de l'article à gagner est de 129€.
6. Le tirage au sort se fera grâce à un logiciel où le nombre de participants sera introduit et celui-ci indiquera un nombre aléatoire parmi la tranche de 1 à X participants. Une fois ce nombre obtenu, nous verrons à qui celui-ci correspond dans les « partages » de la publication.
7. Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème lié à cette publication (aimer ou commenter la publication indiquera que vous êtes en accord).
8. Promotion non associée, gérée ou sponsorisée par Facebook.
9. Le ou la participant(e) fournit des informations à l'organisateur du concours (MK meubles) et non à Facebook.
10. Les informations fournies par le ou la participant(e) ne seront utilisées que dans le cadre de cette publication.
11. Toute personne participante à ce concours est considérée comme ayant lu et approuvé notre règlement.